

# Appel à projets



Samedi 5 octobre 2024  
de 19h à 23h

## 1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET ORGANISATION

La 13<sup>e</sup> édition de la « Nuit de la Création », un parcours urbain dans l'art contemporain, se déroulera le **samedi 5 octobre 2024 de 19h à 23h**.

La Nuit de la création apporte une visibilité à la création contemporaine, sous toutes ses formes (arts plastique et visuels, musique, danse, métiers d'art...), qui devient accessible à tous les publics grâce à sa dimension événementielle, son accès gratuit et les actions d'information et de médiation menées. Cet évènement a pour première vocation la promotion de jeunes artistes et créateurs du territoire, raison pour laquelle elle repose d'abord sur les projets d'étudiants des différentes Écoles d'enseignement supérieur artistique du territoire.

Les projets sélectionnés bénéficient d'écrans exceptionnels, choisis parmi les lieux de culture et de patrimoine de la ville. La Nuit de la Création répond ainsi à la ligne directrice de la politique culturelle de la ville : faire dialoguer le patrimoine et la création contemporaine.

La Nuit de la Création permet en outre de sensibiliser à l'art des publics habituellement peu présents dans les manifestations culturelles (étudiants, adolescents, amateurs, jeunes actifs...).

Chaque année, différents sites composent le parcours : l'École des Beaux-arts de Versailles et sa galerie, l'Atelier numérique, le musée Lambinet, l'Université ouverte, le Carré à la Farine, l'espace Richaud, la Rotonde (maison de quartier Saint Louis), le jardin du Conservatoire à rayonnement régional (CRR), la Maréchalerie, le cinéma UGC Roxane...

La Nuit de la Création est un programme culturel initié par la ville de Versailles, en lien avec d'autres acteurs du territoire dans le domaine de la création artistique.

L'évènement est conduit par la Direction des Affaires culturelles, qui en assure la coordination générale avec l'École des Beaux-arts. Un relais opérationnel est mis en œuvre dans chaque établissement participant, par une personne désignée, dont le rôle est d'assurer, auprès des artistes ou collectifs d'artistes retenus, un suivi logistique et un accompagnement au plan artistique, technique et de la sécurité.

## 2. APPEL A CANDIDATURES

La Direction des affaires culturelles (DAC) lance un **appel à candidatures** en vue de sélectionner des projets artistiques. **Il ne peut y avoir de double candidature, combinant une candidature à titre individuel conjointement avec celle proposée dans le cadre de l'appartenance à un collectif artistique.** Les projets sélectionnés seront présentés dans le cadre de la Nuit de la Création le **samedi 5 octobre 2024 de 19h à 23h**.

Les projets retenus par le jury et présentés au public bénéficieront d'un budget de production mis à disposition par la ville de Versailles **pouvant aller jusqu'à 1000€ TTC maximum par projet, sur présentation de devis reçus exclusivement de fournisseurs de la ville de Versailles, en excluant tous défraiements, honoraires et cachets.**

Les éventuels supports de communication et/ou d'information à caractère pédagogique produits pour chaque projet individuellement et en plus du dispositif général de communication de la ville, seront également à l'entière charge des participants retenus, tant en terme de conception que de production.

Si le projet dépasse l'enveloppe impartie, le surplus sera à la charge de l'artiste. Il est donc important de travailler à chaque étape du projet sur la base de cette contrainte budgétaire.

## Qui ?

L'appel à candidatures est ouvert en priorité aux élèves et anciens élèves des écoles suivantes :

- École des Beaux-arts de Versailles ;
- École nationale supérieure d'Architecture (ENSAV) ;
- École national supérieur du Paysage (ENSP) ;
- Université de Versailles Saint-Quentin (UVSQ) ;
- Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc (CRR)
- Campus Versailles
- D'autres institutions ou acteurs du territoire, tels que les collectifs d'artistes, peuvent répondre à l'appel à candidatures et participer à la manifestation, à titre soit individuel soit collectif, et être inscrits dans le parcours de l'événement.

Afin d'augmenter les ressources matérielles et de faire interagir les créativité et intentions artistiques, il est possible aux élèves de s'associer. Le regroupement d'artistes issus de différents établissements participants est également possible. **La candidature de collectifs constitués pour l'occasion doit être unique pour chaque collectif et elle exclut la participation individuelle des membres du collectif.**

Il sera demandé aux candidats de :

- Remplir une **fiche de candidature détaillée** (nom du projet, description détaillée obligatoires ainsi que des références) et d'y annexer tous les **éléments utiles à l'appréciation de la candidature et de sa faisabilité** (croquis, maquette, plan de l'installation, notice de sécurité et descriptifs des conditions de montage et démontage, budget et devis ...) ;
- Travailler en **collaboration avec le référent de l'établissement d'accueil de l'oeuvre**, afin de prendre en compte la spécificité des lieux et définir ce qu'il est possible de réaliser ou non, en fonction des contraintes patrimoniales, sécuritaires et techniques des espaces visés.

Il sera rappelé aux candidats de respecter impérativement :

- Le volume de l'installation, qui doit être en cohérence avec le lieu envisagé ;
- L'environnement global (éclairage spécifique, sonorisation...) du lieu retenu pour le projet ;
- Les contraintes de sécurité propres à un événement ouvert au public et spécifiques au lieu de l'installation du projet artistique. L'œuvre présentée est placée sous la seule responsabilité de l'artiste.

**L'organisateur se réserve le droit jusqu'à l'ouverture de l'événement d'exiger le retrait d'une œuvre qui n'est pas en adéquation avec le projet présenté lors du jury.**

**Chaque projet doit répondre aux dispositions du point 7.**

## 3. LES LIEUX

La répartition potentielle des installations des projets étudiants dans Versailles est la suivante :

### 1. L'Atelier numérique • 8 rue Saint Simon

L'Atelier numérique est une bibliothèque innovante spécialisée dans le développement durable et numérique, chargée d'accompagner les publics dans les nouveaux usages du numérique et les enjeux sociétaux qui y sont liés. Cet accompagnement se fait par la mise à disposition de fonds documentaires spécialisés, physiques et numériques, d'organisation d'ateliers de pratique informatique et numérique, d'ateliers créatifs, et par la programmation d'événements divers.

#### Espaces intérieurs :

Salle principale (12.5 x 7.2 m ; équipements : écran de projection et vidéoprojecteur ; sonorisation possible)

Salle du tableau numérique interactif

**Visite des lieux :** du mardi au vendredi de 13h à 18h30 et le samedi de 10h à 18h.

## 2. L'École des Beaux-arts • 11 rue Saint Simon

Depuis bientôt 200 ans, Versailles dispose d'une école d'enseignement artistique. Celle-ci assure une formation pluridisciplinaire complète. Elle propose une formation plastique générale mais aussi des cours d'initiation et de perfectionnement en dessin, gravure, illustration bande dessinée, peinture, sculpture, reliure et dorure..., pour adultes, enfants et adolescents.

### Espaces extérieurs :

La façade côté rue Saint Simon / La cour

### Rez de chaussée :

Atelier sculpture / atelier peinture / salle 6 (bâtiment en face)

### 1<sup>e</sup> étage :

Galerie d'art, salle 1, salle 2

**Visite des lieux** : lundi au vendredi de 9h à 17h.

## 3. L'Université ouverte de Versailles - UOV • 6, impasse des Gendarmes • Entrée B • Accès rue pavée

Depuis sa création en 1978, l'Université Ouverte de Versailles de la Ville de Versailles s'attache à promouvoir et diffuser les savoirs auprès du plus grand nombre.

Cycles de conférences annuels, cours de langues, ateliers culturels : chaque semaine, plus de 250 heures de cours ont lieu dans les murs de l'UOV, accessibles à tous les publics et de tous niveaux.

L'UOV est également un lieu d'échanges et de convivialité, où se côtoient plus de cinquante nationalités, des scolaires, des actifs, des retraités. Elle s'attache à proposer tous les ans un programme pluridisciplinaire à la fois pointu et accessible, pour accueillir ce public éclectique.

### Espace intérieur :

Le hall et l'auditorium

**Visite des lieux** : du lundi au vendredi de 9h à 17h sur rendez-vous et par mail ([universite.ouverte@versailles.fr](mailto:universite.ouverte@versailles.fr))

## 4. Musée Lambinet • 54 boulevard de la Reine

Le Musée Lambinet est un ancien hôtel particulier que Joseph-Barnabé Porchon, entrepreneur des bâtiments du roi Louis XV, fait construire sur l'emplacement de l'ancien étang de Clagny. Racheté par Victor Lambinet en 1852, il est légué à la ville en 1929 pour y installer les collections municipales d'objets d'art.

### Espace extérieur :

Le jardin

**Visite des lieux** : sur rendez-vous du lundi au vendredi auprès d'Alice Gamblin (01 30 97 28 74 ou [alice.gamblin@versailles.fr](mailto:alice.gamblin@versailles.fr))

## 5. La Rotonde (maison de quartier Saint-Louis) • 5 rue Royale

Située dans la partie occidentale de la caserne de Croÿ, cette annexe de la maison de quartier Saint-Louis est le fruit d'une réhabilitation d'une magnifique rotonde du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la création d'un bâtiment moderne.

### Espace intérieur :

Salle de spectacle (capacité : 90 places assises)

### Espace extérieur :

Rotonde

**Visite des lieux** : sur rendez-vous auprès de Bruno Khaldi ([bruno.khaldi@versailles.fr](mailto:bruno.khaldi@versailles.fr))

## 6. Le Jardin du CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc) • 24 rue de la Chancellerie

Le jardin longe l'hôtel qui accueille aujourd'hui l'un des sites d'enseignement du Conservatoire. Portant le nom de la famille de Guise qui l'occupe lors du rachat par le Roi en 1672, il loge le Grand Chancelier de France. Madame la Chancelière réunit les plus grands personnages de la Cour lors de fêtes et bals. L'Hôtel de la Chancellerie devient école de musique en 1878.

Le jardin accueille aujourd'hui une œuvre permanente d'Eva Jospin, créée à l'occasion de la Biennale d'Architecture et du Paysage de 2019.

### Espace extérieur

**Visite des lieux :** sur rendez-vous auprès de l'accueil du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc ([conservatoire@agglovgp.fr](mailto:conservatoire@agglovgp.fr))

## 7. Ancienne Poste • 3 avenue de Paris

Pour la première fois depuis son ouverture au public lors des JOP 2024, l'Ancienne Poste accueillera une création sonore ou vidéo, installée au rez-de-chaussée, à proximité de l'entrée publique de ce nouveau site et dont l'installation devra avoir lieu dans un délai très court.

### Espace intérieur

**Visite des lieux :** sur rendez-vous auprès de Cindy Chevallier ([cindy.chevallier@versailles.fr](mailto:cindy.chevallier@versailles.fr))

**A noter :** L'attribution des différents sites, pour les étudiants-artistes retenus, à l'issue du jury de sélection, se fera en accord entre chaque porteur de projet et les établissements.

Pour autant chacun des projets peut être conçu ou non pour un lieu précis.

## 4. PLANNING DE REMISE DES CANDIDATURES ET DE JURY

### Présentation des projets

Les candidats devront soumettre à l'appréciation du jury :

- Un projet artistique détaillé (**Cf. fiche projet**) incluant les caractéristiques techniques.
- Un budget prévisionnel de réalisation.
- Une notice technique d'installation et de démontage.

En cas de besoin, il est possible de faire appel à l'expertise des services techniques de la ville de Versailles, ou du service de la prévention des risques afin de développer le projet dans les bonnes conditions techniques et de sécurité.

Dates		
<b>23 avril</b>	Diffusion de l'appel à candidatures	
<b>24 mai</b>	Fin de dépôt des dossiers de candidatures selon les modalités suivantes	par mail : <a href="mailto:nuit.creation@versailles.fr">nuit.creation@versailles.fr</a>
<b>12 juin</b>	Jury de sélection des projets	Le jury se tiendra en présentiel à l'Ecole des Beaux-arts
<b>12 juillet</b>	Transmission des éléments de communication	Voir point 8

**Sélection des projets présentés en jury :** Les projets déposés feront l'objet d'une lecture attentive et une pré-sélection sera opérée par le directeur des Affaires Culturelles de la ville et les services de la DAC pour déterminer les projets qui seront examinés en jury.

La sélection finale des projets retenus sera effectuée par le jury composé comme décrit ci-dessous. Ce jury est souverain et ses décisions ne sont pas susceptibles de recours de la part des candidats non retenus.

#### Organisation du jury :

- Le jury se tiendra, en présentiel, **le mercredi 12 juin à l'École des Beaux-arts de Versailles**.
- **Les candidats présélectionnés doivent se préparer à une présentation orale : respect du temps de parole de 10 minutes**, exigence de formulation, de précisions et de clarté sur le projet/l'intention : **obligation** de montrer un premier travail en soumettant des croquis, visuels, extrait sonore, échantillons de matière, maquette... afin de renseigner sur l'exécution du projet.

#### Composition du jury :

Les membres votants :

- **Ville de Versailles** : Emmanuelle de Crépy (Adjointe au Maire déléguée à la Culture) ; Anne-Lys de Haut de Sigy (Conseillère municipale) ; Anne-Lise Josset (Conseillère municipale) ; Marie-Pascale Bonnefont (Conseillère municipale) ; Muriel Vaislic (Conseillère municipale) ; Michel Lefèvre (Conseiller municipal) ; Jean-Marie Guinebert (Directeur des Affaires culturelles) ; Ségolène Perrot (Professeure de l'École des Beaux-arts) ; les Directeurs des établissements culturels de la ville : Vincent Haegele (Bibliothèques de Versailles) ; Julie Palacios (Université ouverte) ; Julien le Magueresse (Archives communales) ; Emilie Maisonneuve (Musée Lambinet/Espace Richaud/Carré à la Farine) ; Patricia Lippert (DVQLJ), éventuellement représentée par Thomas Gaudy (directeur de la maison de quartier Porchefontaine) ; Christine Palau (Directrice de la Culture de Versailles Grand Parc) ; Benoît Nobileau (Représentant de la Direction des bâtiments).
- **Institutions partenaires** : Valérie Knochel (Directrice de la Maréchalerie) ; Jean-Christophe Quinton (directeur de l'ENSA-V) ; Alexandra Bonnet (Directrice de l'ENSP) ; Amélie de Ronseray ou Anne-Claire Parize (Campus Versailles).

#### Décision du jury :

Le choix du jury est arrêté à l'issue de la séance de présentation des travaux, et l'information sera donnée aux candidats dans la semaine suivante par mail.

Les candidats pourront commencer à travailler sur leur projet dès communication de la décision du jury.

## 5. PROJETS RETENUS : ATTRIBUTION D'UNE ENVELOPPE DE PRODUCTION

#### Commande de matériel

Une fois le projet abouti en fonction du lieu retenu, la commande de matériel doit intervenir **avant le 12 juillet 2024 au plus tard**.

En fonction du volume des commandes, de la disponibilité des lieux, et de l'accord préalable de l'établissement concerné, le matériel peut être stocké dans les lieux des interventions.

#### Réalisation, fabrication

L'école des Beaux-arts fournira un planning des périodes durant lesquelles les candidats retenus pourront venir travailler sur leur projet au sein de l'établissement, durant la période des vacances estivales (mois de juillet + début septembre avant la reprise des cours).

Les candidats retenus pourront bénéficier du matériel de l'école, avec autorisation préalable du régisseur de l'EBA (Thibaud Meurillon).

## 6. MISE EN PLACE DES PROJETS : AIDE ET SUIVI

Une fois la décision du jury connue, les artistes peuvent commencer à travailler sur leur projet. Ils seront aidés et conseillés sur chaque site par des personnes dédiées, dont voici le détail :

Direction des Affaires Culturelles	
<b>Directeur des affaires culturelles</b> : Jean-Marie Guinebert, <b>Adjointe au Directeur des affaires culturelles</b> : Séverine Boursin <b>Coordinatrice et chargée des partenariats</b> : Virginie Hurel <b>Chargée de communication</b> : Jeanne de la Serre	
Atelier Numérique	Ecole des Beaux-Arts
<b>Suivi sécuritaire et logistique des projets</b> Hélène Kellermann ou Mickaël Boisneault : 01 30 97 28 97 <b>Accueil sur place</b> : Leïla Hellio ou Christelle Lecadet 01 30 97 28 97	<b>Coordination générale</b> : Bruno Khaldi : 01 30 97 28 68 bruno.khaldi@versailles.fr <b>Accueil, suivi sécuritaire et logistique des projets</b> : Thibaud Meurillon : thibaud.meurillon@versailles.fr ou 01 30 97 28 68
Université Ouverte de Versailles	Musée Lambinet
<b>Contact</b> : Christophe Coursault <a href="mailto:christophe.coursault@versailles.fr">christophe.coursault@versailles.fr</a> ou 01 30 97 83 92	<b>Contact</b> : Alice Gamblin alice.gamblin@versailles.fr ou 01 30 97 28 75
La Rotonde – Maison de Quartier Saint-Louis	Conservatoire à Rayonnement Régional
<b>Contact</b> : Bruno Khaldi bruno.khaldi@versailles.fr	<b>Contact</b> : Xavier-Romarc Saumon 01 39 66 30 10 ou xavier-romarc.saumon@agglovgp.fr
Ancienne Poste	
<b>Contact</b> : Cindy Chevallier cindy.chevallier@versailles.fr	

## 7. MAITRISE D'ŒUVRE, RESPONSABILITE ET SÉCURITÉ

Chaque candidat conserve la maîtrise d'œuvre de son projet. Il est chargé de concevoir, piloter et coordonner l'exécution, le montage et le démontage de sa création pour la nuit de la création 2024.

Il est seul à maîtriser l'état de réalisation du projet et est responsable du projet, tant dans la phase de création, de mise en œuvre que dans la phase de présentation au public lors de la Nuit de la création 2024.

Le candidat est garant de la sécurité du projet. A cette fin, il est rappelé que chaque projet **est soumis aux règles légales et réglementaires de sécurité en vigueur** (choix des matériaux, installations électriques...), auxquelles chaque candidat retenu devra se conformer.

Au sens des articles 5 et 6, la Ville accompagnera le candidat pour la mise en œuvre du projet au sein des différents établissements et appréciera au mieux la faisabilité du projet. Elle pourra fournir des moyens pour la mise en œuvre.

Chaque projet, de son élaboration à sa conception finale, sera soumis au contrôle de conformité et de sécurité de la Ville.

La Ville de Versailles **se réserve le droit d'annuler à tout moment** une présentation d'un projet non conforme **aux normes légales et réglementaires de sécurité**.

## 8. COMMUNICATION ET MÉDIATION

La Ville de Versailles prendra en charge la communication de l'événement en utilisant ses supports habituels (magazine de la ville, site Internet et réseaux sociaux, affiche, communiqué et dossier de presse...).

**Il sera demandé aux artistes sélectionnés de transmettre avant le 12 juillet 2024 :**

- 2 visuels HD, droits garantis par le créateur, d'une œuvre, installation.
- un descriptif avec titre de l'œuvre et présentation de l'artiste en 500 signes maximum.

### **Le jour de l'événement**

Les participants à la Nuit de la Création seront tenus d'être présents le soir de l'événement, sur le lieu de présentation de leur projet, pour en assurer la médiation auprès du public.

## 9. AUTORISATION DE REPRÉSENTATION ET DE REPRODUCTION DES ŒUVRES INSTALLÉES POUR L'ÉVÈNEMENT

Les candidats retenus autorisent la Ville de Versailles, **à titre non exclusif et gratuit, à reproduire** (photo, vidéo) **et à représenter** sur ses supports de communication habituels (magazine de la ville, affiches, brochures, site internet, communiqués et dossiers de presse...) **les œuvres créées pour l'événement** à des fins non commerciales et uniquement dans le cadre de la promotion de ses événements culturels.

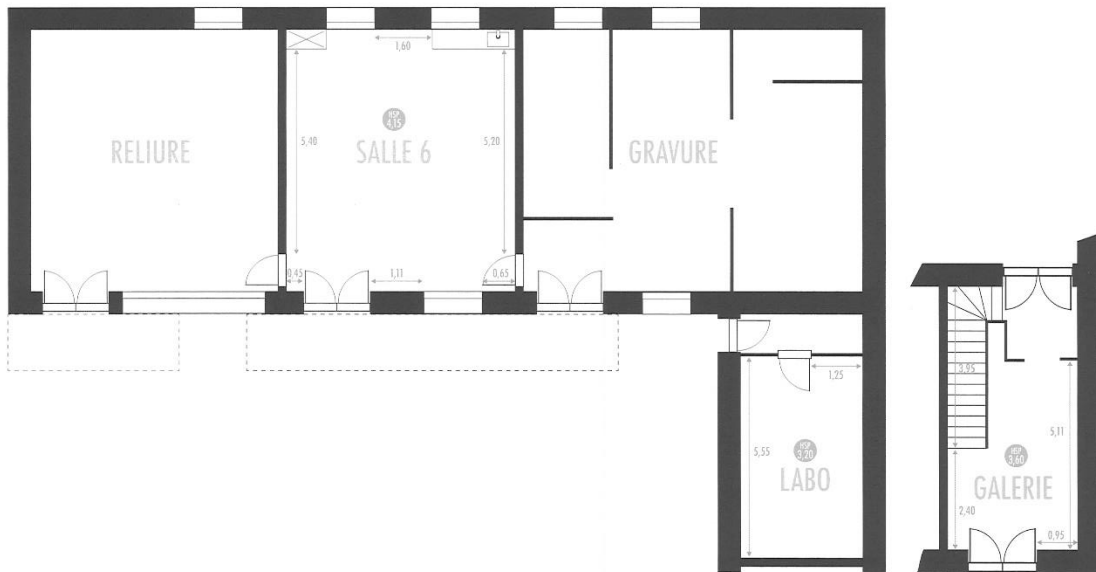




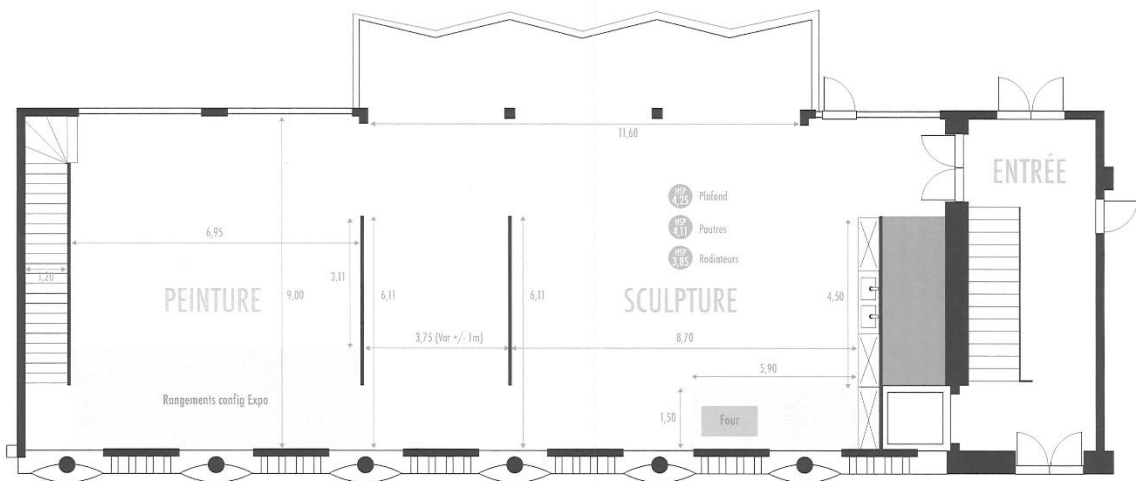
# ECOLE DES BEAUX-ARTS : COUR



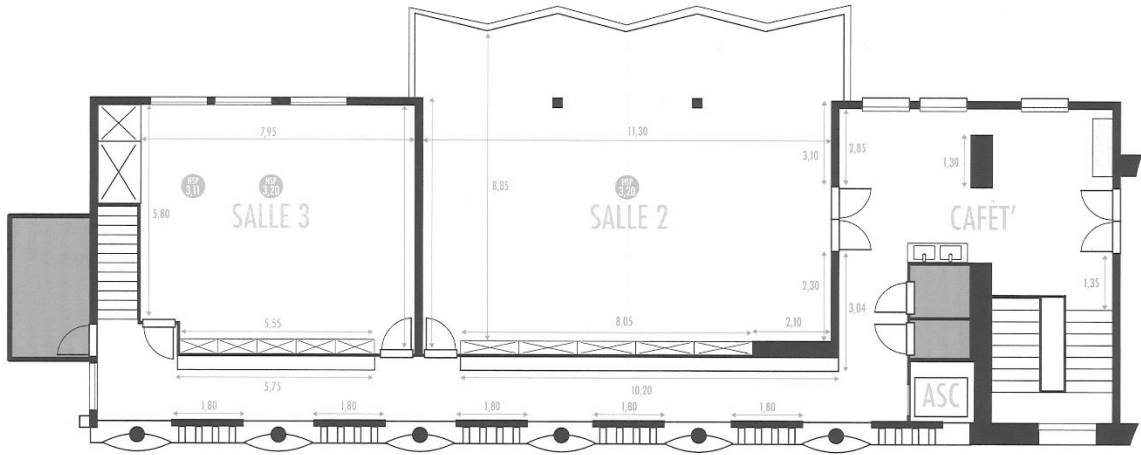
ÉCOLE DES BEAUX-ARTS  
RDC



ÉCOLE DES BEAUX-ARTS  
RDC




**ÉCOLE DES BEAUX-ARTS**  
**1<sup>ER</sup> ÉTAGE**



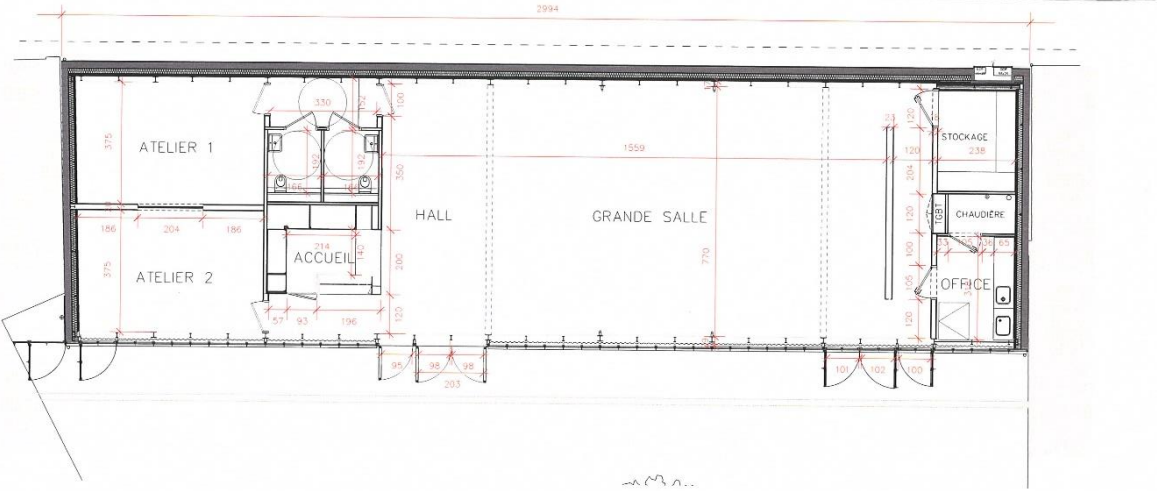

**ÉCOLE DES BEAUX-ARTS**  
**1<sup>ER</sup> ÉTAGE**







La Rotonde  
Intérieur :



PLAN DE REZ-DE-CHAUSSÉE

Date : Le 10.05.2015      Echelle : 1cm/m

Extérieur :



Jardin du CRR





Ancienne Poste : Rez-de-chaussée

